

# Un nouvel accord de branche sur la diversité et l'égalité : une avancée essentielle pour tous !

La Fédération de l'Equipement, de l'Environnement, des Transports et des Services FORCE OUVRIERE, a signé le cinquième accord national de branche sur la diversité et l'égalité des chances dans le secteur des sociétés concessionnaires et exploitantes d'autoroutes. Cet accord constitue une étape majeure pour la promotion d'un environnement de travail plus juste, respectueux et inclusif pour l'ensemble des salariés.

## Pourquoi cet accord est-il important ?

Parce qu'il engage l'ensemble des entreprises de la branche, grandes et petites, à mettre en œuvre des actions concrètes contre les discriminations, qu'elles soient liées au genre, à l'âge, au handicap, à l'origine, ou encore à la situation familiale ou syndicale.

**Pour les petites entreprises de moins de 50 salariés**, souvent dépourvues de moyens RH ou juridiques, cet accord apporte **un cadre clair, opérationnel et applicable**, en simplifiant l'accès à des pratiques vertueuses :

- Des obligations adaptées en matière de recrutement non discriminatoire, d'accès à la formation, à la promotion et à l'égalité salariale.
- Un appui méthodologique, notamment via des dispositifs nationaux (référents égalité, outils RH, accompagnement par les DREETS).
- Des engagements sur le maintien en emploi, notamment des salariés en situation de handicap, seniors ou jeunes en alternance, avec des dispositifs comme la CRPE (convention de rééducation professionnelle en entreprise).

La FEETS-FO salue également **l'accent mis sur la prévention des agissements sexistes et du harcèlement sexuel**, avec des référents, des procédures d'alerte, et des formations obligatoires.

## Un accord utile à toutes et tous, quelle que soit la taille de l'entreprise

Cet accord réaffirme l'égalité de traitement comme une priorité de branche. Il s'adresse à l'ensemble des salariés du secteur, en renforçant les droits de chacun tout en donnant aux employeurs y compris les plus modestes, des outils pour les mettre en œuvre efficacement.

La FEETS-FO sera vigilante à sa bonne application et continuera d'accompagner les salariés et les représentants du personnel pour qu'aucun droit ne reste théorique. Un accord de branche seul n'est pas suffisant s'il n'y a pas la mobilisation continue des représentants FORCE OUVRIERE dans les entreprises pour défendre les principes d'égalité et de non discrimination.

## Egalité, respect, inclusion : nous restons mobilisés !

Paris le 23 mai 2025

### Contacts :

Zaïnil Nizaraly, Secrétaire général, 01 44 83 86 20

Frédéric Leroux, Coordinateur pour le secteur Autoroutes, 06 24 56 48 21

### FEETS FO

Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services **FORCE OUVRIÈRE**  
46 rue des petites écuries 75010 Paris



contact@feetsfo.fr

www.feetsfo.fr

01 44 83 86 20

